



Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

**Séisme du 12 janvier 2010 :
Un drame national qui nécessite la conjugaison des
efforts de tous les Haïtiens**

22 janvier 2010

INTRODUCTION

Le mardi 12 janvier 2010 vers 4h53 de l'après midi, un violent séisme de magnitude 7,3 à l'échelle de Richter a dévasté Haïti notamment la région métropolitaine dont ***Port-au-Prince, Carrefour, Delmas, Pétion-Ville, Tabarre, Cité Soleil, et Croix des Bouquets***, les communes de ***Léogâne, de Petit-Goâve, de Grand-Goâve et de Jacmel***.

Les dégâts en vies humaines et en matériels sont considérables. Tous les symboles de l'Etat se sont effondrés : Le Palais Présidentiel, le Palais Législatif, le Palais de Justice, nombre de Ministères ainsi que la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le RNDDH, par ce premier rapport, entend faire le point sur la gravité de la situation générale du pays après le 12 janvier 2010 et sur la situation du secteur des droits humains, et se propose d'analyser les réponses de l'Etat et de la Communauté internationale face à ce cataclysme.

I. ETAT DE LA SITUATION

La situation du pays après le séisme du 12 janvier est catastrophique : Les différentes estimations font état de *cent cinquante mille* (150.000) personnes décédées, plus de *deux cent cinquante mille* (250.000) blessées. Des milliers de personnes ont été estropiées et environ un million d'autres sont aujourd'hui des sans abris. Des écoles, des églises ont été effondrées. Des véhicules, des ponts et des routes détruits ou endommagés.

Le séisme du 12 janvier a porté les sans abris à investir les grands espaces, les cours de récréation de certaines écoles, les places publiques, les rues, convertis, du coup, en centres d'hébergement. Retraçons la situation de quelques centres.

1. Centre de Saint-Louis de Gonzague

Ce centre regroupe *neuf cents* (900) familles pour un effectif de *cinq à six mille* personnes. Il présente une bonne structure d'organisation. Divisé en *six* (6) secteurs ou zones, le centre est géré par une coordination générale de *vingt et un* membres qui est une sorte de regroupement des secteurs et un comité exécutif de *neuf* (9) membres que l'on appelle ***Comité d'Appui aux Sinistrés de Saint-Louis de Gonzague***. Cette structure est opérationnelle depuis le 12 janvier et se renforce de jour en jour.

Le Comité a dénombré au moins *vingt-six* (26) enfants devenus orphelins de père et mère à l'occasion du séisme et *deux* (2) nouveaux nés ayant pris naissance au centre-même.

a. Alimentation en eau et en nourriture

Le centre est alimenté en eau de service et en eau potable par *trois* (3) compagnies : *Frechè Lokal* le principal fournisseur, *Oscar et Hunger*, une compagnie allemande et le *Centre National des Equipements* (CNE).

La distribution de l'eau est faite directement aux sinistrés vu qu'il n'existe aucune citerne, ce à quoi *Frechè Lokal* pense par la mise en place d'une citerne artificielle de *trois mille* (3000) gallons.

La restauration au niveau de ce centre est un véritable casse-tête. Le premier jour, le **Programme Alimentaire Mondial**, branche Dominicaine a délivré des plats chauds au centre. Cependant, aucune coordination ni au niveau de l'équipe venue faire la distribution, ni au niveau des sinistrés dont les dirigeants n'avaient pas été contactés, n'a pas été remarquée. Ceci a fait échouer l'opération. La distribution a été réalisée dans le désordre et l'indignité, engendrant ainsi le mécontentement des sinistrés. Depuis, le centre n'est pas alimenté en nourriture.

b. Sanitaires

Des médecins Haïtiens et des médecins de **Médecins Sans Frontières** (MSF) organisent des cliniques mobiles au niveau de ce centre. La **Croix Rouge Haïtienne** y est aussi présente pour des secours d'urgence. Notons que cette dernière est l'initiatrice du programme de téléphonie gratuite permettant aux sinistrés de communiquer avec leurs parents.

Le **Comité d'Appui aux Sinistrés de Saint-Louis de Gonzague** est doté de *quatre* (4) latrines mobiles mises en place par JEDCO qui en assure aussi le nettoyage journalier. Toutefois, le nombre de toilettes est insuffisant, compte tenu du nombre de réfugiés de ce centre qui devrait disposer d'au moins *douze* (12) toilettes à raison de *deux* (2) toilettes par secteur. Ce manque de toilette a porté plusieurs personnes, dont des femmes et des jeunes filles, à se retirer le soir dans des coins mal éclairés du centre pour faire leurs besoins physiologiques, entraînant ainsi des cas d'agressions sexuelles, de viols.

Parallèlement, le centre fait face à un grand problème de propreté en raison d'un manque total d'équipements de nettoyage pour des ordures ménagères telles que brouettes, pelles, râteaux, balais, sachets, gangs, poubelles, désinfectants, etc.

De plus, *huit* (8) jours après le séisme, une odeur nauséabonde se dégage des décombres des bâtiments adjacents, effondrés.

c. Cas d'agressions enregistrés

La Police Nationale d'Haïti (PNH) visite rarement ce centre. Toutefois, des dispositions de sécurité sont mises en place par les membres du comité, amenuisant ainsi les cas d'agressions sexuelles et de viols, enregistrés au début.

Le centre fait face à divers problèmes tels que nourriture, tentes, toilettes, vêtements, couvertures, kits hygiéniques, couches pour bébés, équipements sanitaires, etc.

2. Centre de Delmas 75

A Delmas 75, en face des décombres de l'***Eglise du Perpétuel Secours***, se trouve un centre de déplacés dépourvus de tout.

World Vision a livré *cinquante* (50) tentes à ce centre qui en avait grandement besoin. Au moment de l'installation de celles-ci par un technicien de la **Protection Civile**, un policier affecté à la **Mairie de Delmas** est intervenu pour réclamer *dix* (10) de ces tentes. Les sinistrés ont protesté. Après plusieurs appels téléphoniques, des agents de sécurité de la Mairie de Delmas sont intervenus et ont enlevé *trente sept* (37) des *cinquante* (50) tentes.

3. Centre de la Place Boyer à Pétion-Ville

Ce centre de déplacés internes loge près de *quinze mille* (15.000) personnes. Il fonctionne dans le désordre généralisé, sans aucune structure d'organisation. La dame Marise PENNETT fournit de la nourriture aux sinistrés, ce, dans la mesure du possible.

JEDCO a aussi placé *quatre* (4) toilettes dans ce centre et s'occupe du nettoyage de celles-ci.

Au niveau sécuritaire une patrouille fixe de la MINUSTAH assure la sécurité vingt-quatre heures par jour, en plus des visites régulières des patrouilles de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Toutefois, le centre de la Place Boyer fait face à des besoins urgents dont entre autres : nourriture, tentes, toilettes, matériels sanitaires, médicaments, pansements, vêtements, couvertures, gants, cache-nez, etc.

4. Centre du Champs de Mars a Port-au-Prince

Le centre du Champ de Mars constitue un méga centre. Il n'est pas organisé, ce qui rend impossible l'évaluation du nombre de familles ou de déplacés de ce centre.

Cependant, il est partiellement pris en charge par le **Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Services Civiques** qui a déployé *trois cents* (300) brigadiers de l'action civique.

a) Alimentation en eau et en nourriture

Les déplacés de ce centre reçoivent *deux* (2) repas par jour, consistant en pain et jus dans la matinée, riz et saumon, morue ou viande et une bouteille d'eau par personne dans l'après midi. Ces repas sont fournis par le **Programme National de Cantine Scolaire** (PNCS). Notons cependant que la nourriture offerte est largement insuffisante. Une ONG brésilienne, « **Viva Rio** » s'occupe de l'alimentation en eau de service et en eau potable. Il s'agit encore de distribution directe puisqu'il n'y pas de citerne.

b) Sanitaires

Trente (30) toilettes sont installées par JEDCO dans ce méga centre. Des médecins haïtiens réalisent au niveau de ce méga centre des cliniques mobiles. Les sinistrés, toutefois, ne sont pas impliqués dans l'organisation du centre et dans les services de livraison.

A l'instar des autres centres, les sinistrés du centre du **Champs de Mars** font face à une carence en toilettes, en citerne, en vêtements, en couvertures, en soins médicaux, etc.

c) Cas d'agressions enregistrés

En raison des problèmes d'éclairage et de la grande dimension du centre du **Champs de Mars**, plusieurs parents d'enfants en bas âge se plaignent de cas de sorcellerie enregistrés la nuit. Parallèlement, des cas de viols, de vols sont également signalés.

5. Centres de Petit-Goâve

Dans la ville de **Petit-Goâve**, 50 à 60% des maisons sont détruites. Faute de grands espaces vides, les rues de cette ville sont transformées en campements, augmentant la peur des sinistrés qui, au moment des répliques, craignent que les immeubles non effondrés, mais profondément fissurés, ne fassent de nouvelles victimes.

Plus de 60% de la population de **Petit-Goâve** se sont déplacés vers la zone montagneuse où se trouvent *quatre* (4) grands centres appelés **Gaston 1 et 2, Beatrice 1 et 2**. Les camps comptent entre *trois mille* (3000) et *cinq mille* (5000) personnes.

Ces centres ne sont pas organisés. Les sinistrés de **Petit-Goâve** sont dépourvus de tout. Ils n'ont reçu de support ni des autorités étatiques, ni de la société civile, ni de la communauté internationale. Ils sont sous la pression constante des paysans qui réclament les espaces occupés pour leurs plantations. Ils ont besoin de tout : nourriture, eau, purificateur d'eau, vêtements, soins de santé, couvertures, équipements sanitaires, etc.

6. Centre de la place Sainte-Rose de Léogâne

La ville de **Léogâne** est à 90% détruite selon des estimations réalistes. La Cathédrale, le Lycée Anacoana, le Parc Gérard Christophe de Léogâne, l'hôpital Sainte Croix, les Églises protestantes, les écoles, les maisons privées sont effondrées ou gravement fissurées.

Parallèlement, le sol de la ville de **Léogâne**, considéré spongieux est envahi d'eau, après l'effondrement des bâtiments. En effet, en plusieurs endroits, l'eau a atteint les genoux des sinistrés.

a) Alimentation en eau et en nourriture

Le **Service National d'Eau Potable** (SNEP) continue son service d'alimentation en eau dans la ville.

Il n'y a aucun fournisseur régulier d'aliments à **Léogâne**. Le 19 janvier 2010, sur la cour du commissariat de la ville, les victimes ont reçu du **Catholic Relief Service** (CRS) des kits de nourriture contenant un demi ($\frac{1}{2}$) sac de blé, un (1) gallon d'huile, deux (2) bidons d'eau et deux (2) marmites de pois. Les rations, cependant, étaient loin d'être suffisantes.

b) Sanitaires

Cinq (5) centres de santé mobiles fonctionnent à **Léogâne**. Ils sont placés chez les Frères, à coté de la TELECO, à la mission de SIGNO, sur la cour de l'**Hôpital Sainte Croix** et à **Belval**. Des médecins Canadiens, des médecins de **Médecins Sans Frontières** (MSF) et des médecins Cubains y assurent les soins médicaux.

Au niveau de ces centres, tous les efforts de distribution de vivres, d'eau, et d'autres matériels se sont soldés par des échecs, en raison d'un manque flagrant d'organisation.

Au niveau sanitaire, les problèmes sont très sérieux : pas de toilette, pas d'équipements sanitaires. Certains utilisent, le soir, des sachets noirs pour leurs besoins physiologiques.

c) Autres Equipements

Le 20 janvier, à la Mairie de **Léogane**, une autre distribution a été organisée par la MINUSTAH. Les kits offerts aux sinistrés contenaient des prélats, des draps, des gallons vides, des purificateurs d'eau et du fil. Le même jour, la CARITAS a aussi distribué des draps et des Prélats aux sinistrés.

Ces distributions ont été réalisées sans sécurité aucune et dans le plus grand désordre. C'est la loi du plus fort qui a prévalu. Les femmes, les enfants et les personnes physiquement désavantagés n'ont pu recevoir de kits. Ceux qui ont réussi à obtenir quelques éléments de ces distributions, ne pouvant se défendre, se sont fait voler avant d'arriver au camp.

Les sinistrés de la ville de **Léogane** ont aujourd'hui un besoin pressant de nourriture, d'eau potable, de toilettes, d'équipements sanitaires, de vêtements etc.

II. LOCALISATION DES CAMPS

Le positionnement et la localisation des camps de déplacés posent parfois problème. A titre d'exemple, à Carrefour sur la route des rails, à coté du marché de **Bizoton**, un camp est placé en plein centre d'une route poussiéreuse, très fréquentée par des véhicules desservant la capitale et les départements du Sud, du Sud-Est, des Nippes et de la Grande Anse, exposant ainsi les sinistrés à l'insalubrité et aux risques d'accidents.

III. SITUATION DU SECTEURS DES DROITS HUMAINS

Le secteur des droits humains est sérieusement frappé par le séisme meurtrier du 12 janvier 2010 qui a endeuillé la nation haïtienne. Des militants des droits humains connus pour leur engagement dans la défense des droits de tous et de chacun ont connu une mort atroce. Le secteur pleure le départ brutal de Myriam MERLET de *ENFOFAM* ; Anne Marie CORIOLAN, membre fondateur de *Solidarite Fanm Ayisyen (SOFA)* ; Mirlande DORVILUS et Bernadine BOURDON de la SOFA Magalie MARCELIN de *KAY FANM* ; Micha GAILLARD de *Haïti Solidarité Internationale (HSI)* ; Yvrose JEAN du *Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles (CARLI)* ; Ernst Lemy de la *Plate Forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH)* ainsi que sa mère sont décédés. Ketlie DESIR de l'APROSIFA est décédée avec six (6) membres de sa famille ; Amédée MARESCOT et Auguste AURELUS de l'*Oxfam Grande Bretagne* ont perdu la vie.

D'autres militants des droits humains ont été durement frappés par ce séisme : Yolette ETIENNE a perdu sa mère, Carole BEAUJOUR a perdu sa sœur. Le secteur compte aussi de nombreux cas de blessés.

Les locaux des institutions suivantes se sont effondrés ; ***Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains*** (POHDH), ***Comité d'Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles*** (CARLI), ***Sosyete Animasyon ak Kominikasyon Sosyal*** (SAKS), ***Institut Culturel Karl Levêque*** (ICKL), ***Association pour la Promotion de la Santé Intégrale de la Famille*** (APROSIFA), ***Justice & Paix*** (bureau de la rue M), ***Centre Ecuménique des Droits Humains*** (CEDH). Il en est de même des locaux de partenaires étrangers du secteur des droits humains tels : ***ICCO, Christian Aid, Oxfam Grande Bretagne, Oxfam Inter-Monde.***

Des locaux d'autres institutions de Défense des Droits Humains en raison de fissures profondes dans les murs, sont hors d'usage. Il s'agit de la ***Plateforme de Plaidoyer pour le Développement Alternatif*** (PAPDA), du ***Programme pour un Alternatif de Justice*** (PAJ), etc.

Des militants et employés du secteur des droits humains ont aussi perdu leurs maisons de résidence, des véhicules de travail et autres.

IV.REPONSE DE L'ETAT

L'Etat haïtien est sévèrement frappé par ce séisme. Le Palais National, le Légitif, le palais de justice, des Ministères, les locaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'autres bureaux administratifs de l'Etat se sont effondrés. Beaucoup de Cadres ont perdu la vie ou sont gravement blessés.

Une semaine après, les haïtiens livrés à eux-mêmes, attendent encore le premier message post-catastrophe du Chef de l'Etat. Le Président de la République ainsi que le Premier Ministre, à part quelques interviews à la Presse, ne se sont pas adressés à la Nation. Aucune mesure n'est annoncée pour faire face au désastre, aucune politique publique de réorganisation et de reconstruction de l'Etat n'est annoncée. Les Ministres, dans leur quasi-totalité, ne prennent aucune initiative. Le Pays est livré à lui-même et le bateau est sans capitaine.

L'Etat d'urgence est décrété, non dans des zones sinistrées, mais sur l'ensemble du territoire national. L'arrêté proclamant l'état d'urgence est vague. Des zones de protection ne sont pas instituées, des délégations de compétence aux autorités de police ne sont pas indiquées pour les cas de crimes, de délits, de port d'arme à feu, de prisonniers en cavale susceptibles d'entraver l'action des pouvoirs publics. Il en est de même des grands travaux publics pour le rétablissement de la circulation routière, des réseaux électriques et téléphoniques.

Sachant que les répliques, tenant compte de l'histoire des séismes, peuvent s'étendre sur plusieurs mois, aucune mesure n'a été prise pour informer la population et assurer le contrôle de la presse et de la radio. Or c'est une obligation

internationale qui incombe à l'Etat de réglementer l'état d'urgence dans son pays. L'article 4.1 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques de l'Organisation des Nations-Unies de 1966 auquel Haïti est partie est clair :

« Dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la Nation et est proclamé par un acte officiel, les États parties au présent acte peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent pacte, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur impose le droit international et qu'elles n'entraînent pas une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale. »

L'incapacité de l'Etat à gérer la crise se fait sentir même dans les zones non dévastées par le séisme. L'école, la justice, l'administration publique ne fonctionnent pas à travers tout le pays. Aucune directive du gouvernement en ce sens. Le mois de deuil décrété par le gouvernement est perçu comme une période de villes mortes. Les pêcheurs en eau trouble et les corrompus en profitent. Dans la ville de Saint-Marc par exemple où tout est calme, sur *trois cent sept* (307) détenus, *seize* (16) condamnés parmi les criminels les plus dangereux ont quitté la prison avec la complicité évidente de leur gardiens. Les greffes du Pénitencier National et du Palais de Justice de Port-au-Prince gardés intacts au cours du séisme sont l'objet d'attaque pour l'élimination de dossiers compromettants.

L'effort national seul capable de sortir le pays de ce bourbier avec le support de vrais amis d'Haïti, n'est toujours pas mobilisé par le Chef de l'Etat qui se comporte plus en sinistré que comme le Premier responsable de la Nation.

V. REONSE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

La communauté internationale n'a pas marchandé son concours à voler au secours d'une nation dévastée. Immédiatement après le séisme, les traditionnels amis d'Haïti (Américains, Canadiens, Français, Allemands, Espagnols), les voisins dominicains ont remarquablement répondu à l'appel. Il en est de même des pays de l'Amérique Latine. Certains pays qui n'ont pas de relation de coopération intense avec Haïti ont envoyé de l'aide et des équipes de secours d'urgence en Haïti. On peut signaler la présence des Russes, des Turcs, des Israéliens, des Grecs de certains pays africains, des pays scandinaves, etc., sur le sol haïtien.

La faiblesse ou l'absence quasi-totale de l'Etat entrave la distribution de l'aide. Un vrai problème de coordination se pose. A cela s'ajoute l'intervention d'une force militaire américaine et le renforcement militaire de la MINUSTAH.

Qui fait quoi ? **Personne ne sait.**

Qui est responsable de la sécurité du Pays ? ***Nul ne le sait.***

Quelle coordination y-a-t-il entre les forces onusiennes, américaines et la PNH pour la sécurisation du Pays ? ***Personne ne sait.***

Sous la base de quel accord les Américains sont intervenus et pour combien de temps ? ***Une autre question encore sans réponse.***

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le séisme du 12 janvier 2010 est la plus grande catastrophe à laquelle le peuple haïtien est appelé à faire face dans son histoire de peuple. Les pertes en vies humaines, l'immensité des cas de blessures graves et de déplacés internes donnent à cet événement un caractère de calamité publique. Cet évènement met à nu l'incapacité des responsables de l'Etat.

Le peuple haïtien donne la preuve au monde qu'il sait cultiver les valeurs de solidarité, d'entraide et d'organisation en des temps difficiles. La solidarité internationale est manifeste. Cependant, le pays n'est pas dirigé et souffre d'une carence d'hommes politiques armés d'un grand sens de l'Etat et de visionnaires car, des problèmes urgents attendent des réponses empressées.

Le RNDDH, tout en présentant ses sympathies aux familles des victimes, recommande aux autorités étatiques de prendre toutes les dispositions en vue :

- 1- D'enlever les cadavres sous les décombres ;
- 2- D'organiser les centres de déplacés internes avec la participation des sinistrés ;
- 3- De fournir au centre de déplacés de manière régulière des aliments, de l'eau, des équipements sanitaires, etc. ;
- 4- De pourvoir les sinistrés en vêtements, en médicaments, en soins médicaux, etc.
- 5- De faire fonctionner l'école et les services publics dans le reste du pays en prenant des mesures provisoires pour les élèves des régions frappées par le sinistre ;
- 6- De rétablir les voies de communication, les réseaux électriques et téléphoniques ;

- 7- D'informer la population sur les engagements internationaux pris par Haïti en ces temps difficiles ;
- 8- De mettre en place un plan de reconstruction nationale.